



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

Préambule :

*Suite aux dernières directives gouvernementales du 20/11/2020, sur accord de la Direction, en lien avec le médecin coordonnateur, et après avis du Conseil de la Vie Sociale, **les visites peuvent être à nouveau organisées, avec un encadrement renforcé, et dès lors qu'aucun cas de Covid-19 n'est apparu au cours des 10 derniers jours.***

*L'objet de ces visites est de maintenir **le lien social** entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé. Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire **maîtrise du risque de contagion**. **Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.***

***La demande de visite émane du résident**, et dans le cas où le résident ne peut pas l'exprimer formellement en première intention, son avis est sollicité quant à l'éventualité d'une visite.*

Le visiteur s'engage à **respecter les règles d'organisation mise en place par l'établissement, à savoir :**

- Une durée de **visite de 30 min maximum**. Pour des raisons d'organisation, la demande de visite doit être fixée au préalable, et l'horaire et la fréquence fixés par l'établissement strictement respectés.
- Les visites s'effectuent dans l'espace dédié **pour assurer le respect des mesures barrières renforcées**.
- Les visites sont limitées à **deux personnes maximum** pour les rendez-vous dans **le lieu de rencontre** à l'intérieur de l'établissement et à **une personne** pour les visites organisées de façon dérogatoire **en chambre, en raison de l'état de santé du résident**.
- Les visites ne sont pas autorisées aux **personnes mineures**.
- Les visites auront lieu **du lundi au dimanche sur un créneau horaire de 14h à 16h45**.
- **Les visiteurs sont encouragés à procéder à un dépistage RT-PCR 72h avant la visite** (ou à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR). Il est rappelé qu'un résultat négatif ne dédouane pas d'une application extrêmement stricte des gestes barrières.
- Le visiteur remplit **l'auto-questionnaire avant chaque visite**



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

Préparation de la visite

Le visiteur remplit l'**auto-questionnaire** transmis en amont de la visite et dans le cas où aucune case n'a été cochée « oui », le rendez-vous peut avoir lieu. Il s'agit d'un document personnel et confidentiel qui n'a pas à être remis à l'établissement.

Le visiteur suit un **protocole strict** de préparation :

- **la mise en place de mesures de précautions sanitaires** lors de l'arrivée des visiteurs :
 - la **friction des mains** avec la solution hydroalcoolique (SHA) mise à disposition ;
 - le **remplissage du registre** présent dans le lieu de rencontre ;
 - le **port du masque** (chirurgical recommandé), avant l'arrivée et tout au long de la visite.

Déroulement de la visite

- Un espace dédié à la visite est mis en place.
- Le visiteur **évite** de toucher les objets, murs et rampes, poignées de porte, sur son chemin.
- Le visiteur respecte **les mesures de sécurité de la visite** :
 - le **respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique** (distance minimale d'1,50m avec toute personne) qui seront rappelées au début de la visite. Ainsi, il n'est pas possible **de toucher le résident, de lui remettre directement des objets et des denrées, etc...**
 - le **respect des consignes** pouvant être données par la personne désignée par l'établissement accompagnant le résident.

Fin de la visite

- ⇒ **Le visiteur suit les consignes affichées dans le lieu de rencontre et nettoie avec le produit mis à sa disposition toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées.**
- ⇒ **Aucune prise de rendez-vous orale n'est réalisée à cette occasion.**
- ⇒ Le visiteur prend soin de **ne pas retenir l'agent** accueillant qui doit accueillir un autre visiteur.

En cas de non-respect de ces règles, le visiteur sera interdit de visite jusqu'à nouvel ordre et le résident placé en confinement en chambre pendant 7 jours.



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

Prénom / Nom Visiteur :

Prénom / Nom du résident visité :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte remise par l'établissement et également affichée à l'entrée, et m'engage à respecter les gestes barrières et les mesures de protection mises en place.

Je déclare avoir lu et rempli les questionnaires de signes cliniques et de situations à risques, en m'engageant sur l'honneur à répondre à l'ensemble des questions en toute honnêteté.

Selon les recommandations de ce document je m'engage en cas de réponse positive :

- ✓ à reporter ma visite pour une durée minimale d'une semaine
- ✓ à réaliser un test par RT-PCR SARS COV2 en cas de réponse positive
- ✓ à contacter mon médecin traitant et à suivre ses recommandations avant de pouvoir de nouveau effectuer une visite.

J'ai pris connaissance du fait que les mesures en place pourront être renforcées, et que ma visite pourra éventuellement être annulée en fonction de la situation sanitaire.

Fait à

Le

Signature

Ce document est à ramener, lu et complété, le jour de la visite.